

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MONTELMAR

Par Arrêté n° 2018.05.08A du 24 mai 2018, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTELMAR dans le but de modifier le règlement (nouvelles dispositions relatives aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles, suppression de l'interdiction de planter des prunus, complétude les règles de la zone Nf, corrections d'erreurs matérielles, réactualisation de certaines dispositions, prise en compte de la recodification du Livre 1er, modification des règles d'implantation des bâtiments, de limitation du nombre de construction dans les lotissements, d'aménagement de la zone AU1a et de stationnement en zone UA), de supprimer l'emplacement réservé n°11, de modifier les marges de recul à l'intérieur du périmètre de la ZAC Les Terrasses de Maubec ainsi que l'orientation d'aménagement du secteur de Sarda.

Le projet de modification n°1 du PLU de MONTELMAR n'est pas soumis à évaluation environnementale, ni à étude d'impact.

L'autorité compétente en matière de Plan Local d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR - Nelly CONSTANT ☎ 04.75.00.25.90

Cette enquête publique se déroulera, pendant une durée de 16 jours, du **lundi 18 juin 2018 (9h) au mercredi 4 juillet 2018 (12h)**.

Monsieur Olivier RICHARD, géologue, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête ainsi que les registres d'enquête publique seront consultables par le public.

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR SUPPORT PAPIER

- A la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION (siège de l'enquête) Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)
- En Mairie de MONTELMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet 26200 MONTELMAR, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR UN POSTE INFORMATIQUE, en version numérique, à la Direction de l'urbanisme à Gournier - Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR

CONSULTATION SUR LE SITE INTERNET de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/782>



Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consigner et adresser ses observations et propositions** :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la :
 - Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)
 - Mairie de MONTELMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet 26200 MONTELMAR, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)
- sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/782>
Elles seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre d'enquête.
- par courriel à l'adresse e-mail associée : enquete-publique-782@registre-dematerialise.fr. Elles seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre d'enquête.
- par voie postale, au commissaire-enquêteur (qui les annexera au registre d'enquête) :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION Direction de l'Urbanisme
Commissaire enquêteur – Enquête publique relative la modification n°1 du PLU de MONTELMAR
Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR.

Le **commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions**, à la Direction de l'Urbanisme de l'Agglomération – Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| - lundi 18 juin 2018 | de 9h à 12h |
| - mercredi 27 juin 2018 | de 14h à 17h |
| - mercredi 4 juillet 2018 | de 9h à 12h. |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique

- dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION
- en Mairie de MONTELMAR
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>
- sur le sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/782>
- à la Préfecture de la Drôme.

A l'issue de la procédure, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTELMAR, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées et de la population.